



AFDC

Conseil scientifique

15 mai 2019, Centre Malher (9 rue Malher, Paris), 11h, salle 409.

Membres présents : Philippe Blachère ; Emmanuel Cartier ; Alain Delcamp ; Pierre de Montalivet ; Marthe Fatin-Rouge Stefanini ; Lauréline Fontaine ; Fabrice Hourquebie ; Lucien Jaume ; Anne-Marie Le Pourhiet ; Anne Levade ; Jean-Pierre Machelon ; Dominique Rousseau

Membres excusés : Julie Benetti ; Georges Bergougnous ; Olivier Gohin ; Jean-Louis Hérin ; Olivier Lecucq ; Xavier Magnon ; Bertrand Mathieu ; Didier Maus ; Xavier Philippe ; Stéphane Pierré-Caps ; Michel Verpeaux ; Alexandre Viala ; Ariane Vidal-Naquet

L'ordre du jour est le suivant :

1. Journées d'études décentralisées 2019
2. Organisation du Congrès de Toulon
3. Journée commune avec la chaire d'études parlementaires de Luxembourg
4. Intervention de l'AFDC dans le prochain débat sur la révision de la constitution
5. Création d'une association de droit constitutionnel ayant le français en partage et d'une association européenne de droit constitutionnel
6. Création d'une revue en ligne

La séance est ouverte à 11h10.

1. Dominique Rousseau, président du Conseil scientifique, présente les différentes journées d'études décentralisées portées à sa connaissance pour 2019. L'une a déjà été organisée à Caen en mars 2019 sur les systèmes électoraux et la démocratie au XXIème siècle. Créteil organisera le 19 octobre 2019 une journée sur le thème des réformes

constitutionnelles et des modèles électoraux. Une réunion est prévue à Lyon pour réfléchir à l'organisation d'une journée sur la légitimité des gouvernants et les modes de désignation (avec une date prévisionnelle le 12 décembre 2019). Enfin Bordeaux prévoit une journée décentralisée le 28 novembre 2019 sur le thème « Dictatures occidentales et consultations électorales ». A cet égard, Lucien Jaume signale la tenue d'un colloque de l'Institut Michel Villey sur les doctrines autoritaires. Y ont été abordés l'Italie fasciste, le Portugal de Salazar, l'Argentine de Peron etc.... Les actes seront publiés. La grille d'analyse des Journées décentralisées 2019 sera envoyée de nouveau aux membres de l'Association.

2. La présidente de l'Association excuse l'absence de Thierry Di Manno qui est empêché pour des raisons personnelles. Il devait présenter l'état d'avancement de la préparation du Congrès de l'Association (Toulon 2020). Mais il a adressé à Anne Levade divers documents préparatoires pour informer le Conseil scientifique que Dominique Rousseau présente. Les dates retenues pour le moment sont du 25 au 27 juin sauf si le Grand Prix de France devait se dérouler au même moment, ce que Thierry Di Manno doit confirmer. Le Congrès débutera par une leçon inaugurale de Renato Balduzzi, professeur à l'Université catholique de Milan. Sept ateliers, marqueurs de l'identité de l'Association, seront organisés sur les trois journées dont un plus spécifique sur « Les évolutions constitutionnelles en Méditerranée » ; ainsi qu'une conférence sur « Constitution et défense ». L'assemblée générale de l'Association (renouvellement du Collège A du Conseil d'administration) se tiendra le jeudi 25 juin à 17h. La Commission jeune recherche constitutionnelle organisera sa table ronde sur « La thèse de doctorat en droit constitutionnel comparé le 27 juin.

L'usage étant que les ateliers soient coprésidés avec un collègue de l'université organisatrice, certains collègues marquent leur intérêt : Anne-Marie Le Pourhiet pour la coprésidence de l'atelier 6 « Mutations de la démocratie » avec Jean-Jacques Pardini ; Alain Delcamp et Philippe Blachèr pour la coprésidence de l'atelier 1 sur « Constitution, pouvoirs et contre-pouvoirs » avec Maryse Baudrez ; Lauréline Fontaine et Dominique Rousseau pour la coprésidence de l'atelier 5 « Garanties juridictionnelles des droits et libertés fondamentaux » avec Annabelle Pena. Il sera proposé à Rostane Mehdi ou Xavier Philippe de coprésider l'atelier 7 « Evolutions constitutionnelles en Méditerranée » avec Caterina Severino.

Le budget prévisionnel proposé par Thierry Di Manno est présenté (53562 euros). Le trésorier de l'Association, Xavier Philippe, a indiqué lors d'un échange de courriels

l'estime raisonnable compte tenu des taux de participation lors des précédents Congrès de Lyon et Lille et notamment si les engagements des partenaires sont tenus. Si le budget est un peu plus élevé que pour le Congrès de Lille, cela s'explique d'une part, par le fait que des partenaires avaient pris directement certains frais à leur charge ; et que, d'autre part, il est impossible de négocier des tarifs hôteliers à Toulon en juin en raison de la haute saison.

3. Anne Levade présente le programme prévisionnel de la journée d'étude organisée par la chaire parlementaire du Luxembourg (et l'Université du Luxembourg ainsi que la Chambre des députés du Grand-Duché). Cette journée avait été présentée lors des précédents Conseils scientifiques et d'administration (12 décembre 2018). Les collègues luxembourgeois ont proposé le thème « Res publica et Parlement. Quelle représentation pour quelle démocratie ? », ce qui laisse à l'AFDC le soin de travailler de son côté sur la question des démocraties illibérales qu'elle avait retenue comme thème pour des manifestations. Le colloque se déroulera à Luxembourg les 26 et 27 septembre 2019 autour de quatre demi-journées : Aperçus historiques sur la tradition parlementaire en Europe ; Lignes de fractures : atouts et limites de la démocratie représentative ; Critères de contrôle et évaluation parlementaire ; Parlement, morale et libertés. Il convient d'identifier les collègues universitaires qui souhaiteraient intervenir à l'intérieur de ces thématiques. L'ensemble des frais seront pris en charge par le partenaire luxembourgeois.

4. Le président du Conseil scientifique demande ensuite aux membres du Conseil s'il est opportun que l'AFDC participe en qualité au débat sur la révision constitutionnelle. Et si oui comment. Le Conseil avait déjà eu cette discussion en 2008 et avait conclu que l'Association n'intervenait pas en tant qu'institution mais que les prises de positions individuelles et auditions des membres étaient, bien sûr, tout à fait possibles. Emmanuel Cartier relève qu'il est difficile que l'Association porte un avis commun à tous ses membres. Anne Levade rappelle que lorsque les membres sont saisis individuellement ils ne parlent pas au nom de l'Association mais rien n'empêche qu'ils valorisent l'Association. Dominique Rousseau se demande s'il est envisageable de réfléchir à une position écrite de l'Association sur la révision avec des opinions séparées. En toutes hypothèses, si une contribution de l'AFDC était produite, elle devrait au minimum être discutée et délibérée en Conseil scientifique. Lucien Jaume propose que si contribution il y avait, elle s'oriente sur les points qui intéressent l'opinion, notamment le référendum. Philippe Balchèr suggère par exemple que la réforme soit abordée en vingt questions. Fabrice Hourquebie n'est pas favorable à une

position commune de l'Association qui ne pourrait qu'être réduite à un plus petit dénominateur commun et donc perdrait de fait tout intérêt. Quant à Anne-Marie Le Pourhiet elle se demande si c'est bien le rôle d'une société savante de donner son point de vue. Au final, le Conseil scientifique s'accorde pour maintenir sa doctrine initiale, aux termes de laquelle l'Association ne prend pas position.

5. Le président du Conseil scientifique, de retour du Congrès de l'ACCPUF, suggère la création d'une Conférence des associations de droit constitutionnel ayant le français en partage. Anne Levade et Fabrice Hourquebie indiquent que cette initiative s'inscrirait dans le prolongement de la réunion tenue lors du Congrès de Lille avec les présidents d'associations francophones de droit constitutionnel. Cela pourrait permettre de renforcer l'influence et l'usage du français notamment au sein de l'Association internationale de droit constitutionnel. Alain Delcamp propose l'idée de fonder cette réunion d'associations plutôt autour du droit continental.

Un second projet, à l'initiative de l'Association italienne de droit constitutionnel, serait de créer une Association européenne de droit constitutionnel qui viserait à faire exister l'Europe dans les champs des réflexions constitutionnelles. L'idée est partagée par les membres du Conseil scientifique qui relèvent aussi qu'il existe d'autres associations comme l'Association européenne de droit public, dont il conviendra de se démarquer. Au-delà de l'organisation de colloques régulier, il faudrait prévoir des rendez-vous réguliers pour donner une réelle visibilité à cette Association.

Au final, d'une part, l'AFDC prend l'initiative de recenser les associations nationales francophones de droit constitutionnel et de leur proposer la création d'une Association des associations dans le prolongement de la démarche amorcée lors du Congrès de Lille. D'autre part, Anne Levade rentrera en contact avec l'Association italienne pour leur suggérer d'envoyer des courriers aux associations nationales européennes afin de proposer le schéma d'une Association européenne de droit constitutionnel.

6. En dernier point, Dominique Rousseau propose la création d'une revue en ligne de l'Association qui valoriserait l'Association et permettrait de publier des actes de colloques, des contributions individuelles et permettrait d'être cité. Deux collections pourraient être envisagées : les actes de colloques d'un côté, les contributions pour réagir à des événements constitutionnels de l'autre. La livraison du nouveau site internet sera l'occasion de penser l'articulation avec la revue. Dominique Rousseau, Fabrice Hourquebie et Philippe Blachèr vont réfléchir à la formalisation d'un projet

qui sera diffusé aux membres de l'Association pour réaction et avis. Le premier numéro de la Revue pourrait alors être lancé à l'occasion du Congrès de Toulon.

Au titre des questions diverses, Emmanuel Cartier présente le projet de partenariat AFDC-Institut ibéro-américain de droit constitutionnel sur le thème « Le Parlement et le temps » dont il fera état lors du Congrès de l'Institut ce mois de mai 2019 à Buenos-Aires. Il s'agira de la première manifestation sous double label AFDC/IIDC avant l'organisation, dans quelques années, d'une manifestation similaire en France. Anne Levade et Dominique Rousseau se disent très favorables à cette initiative qui permettra de continuer à développer les relations avec l'Amérique du sud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h10.